

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2693

1^{er} octobre 2015

SOMMAIRE

Altice Media Group Holding S.à r.l.	129253	SELP (France) S.à r.l.	129222
G Management	129256	SELP (Germany and Benelux) S.à r.l.	129220
InfraVia GP S.à r.l.	129225	SELP (Hamburg Pinkertweg) S.à r.l.	129220
Le Verdon S.A., SPF	129218	SELP (Hamburg Winsen) S.à r.l.	129220
Login	129218	SELP (Italy) S.à r.l.	129264
Louvale Management S.à r.l - SPF	129218	SELP (MG Logistik) S.à r.l.	129221
LSREF II Delphi LP S.à r.l.	129261	Selp (Oberhausen) S.à r.l.	129223
Mecaground S.A.	129264	SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l.	129223
Mountpark Finco S.à r.l.	129264	Spaniba S.à r.l.	129219
Pentagon Holdings S.à r.l.	129248	SRE Properties S.à r.l.	129219
Phoenici S.A.	129231	Summit Partners Relex S.à r.l.	129242
Pleione S.à r.l.	129218	Tarkett Capital S.A.	129221
Selp Berlin GP S.à r.l.	129221	Techno Agricole S.A.	129222
Selp (Bischofsheim II) S.à r.l.	129224	Techno Agricole S.A.	129222
Selp (Bischofsheim I) S.à r.l.	129224	Techno Agricole S.A.	129223
Selp (Bravo Germany) S.à r.l.	129223	Teres	129223
SELP (Bravo Spare 2) S.à r.l.	129224	TrackTeo S.A.	129220
Selp Cake S.à r.l.	129221	Transports Internationaux ROGER BOCK	129220
Selp (Delta Spare 1) S.à r.l.	129222	Travis Management S.A.	129224
Selp (Delta Spare 2) S.à r.l.	129219	Travis Management S.A.	129221
SELP (Delta Spare 3) S.à r.l.	129218	UBS (Lux) Structured Sicav	129224
SELP (Delta Spare 4) S.à r.l.	129219	Velvet I.P. Investments SA	129259
SELP (Delta Spare 5) S.à r.l.	129219	Wenceslas S.à r.l.	129258
Selp (Delta Spare 6) S.à r.l.	129222		

Le Verdon S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 180.331.

Les comptes annuels au 16 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136637/10.

(150148641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Login, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 40.629.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015136640/10.

(150148096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Louvale Management S.à r.l - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 181.752.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136641/10.

(150148640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Pleione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 63.200,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.975.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de la classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:
- Spaces Zuidas, Barbara Strozzi laan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136749/12.

(150148233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

SELP (Delta Spare 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 196.542.

Le siège social de l'associé unique SELP (Administration) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138482/12.

(150150371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp (Delta Spare 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.540.

Le siège social de l'associé unique SELP (Administration) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138481/12.

(150150361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (Delta Spare 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.546.

Le siège social de l'associé unique SELP (Administration) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138483/12.

(150150363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (Delta Spare 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.551.

Le siège social de l'associé unique SELP (Administration) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138484/12.

(150149821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SRE Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138528/9.

(150149696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Spaniba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138524/9.

(150149799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (Germany and Benelux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.100,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.318.

Le siège social de l'associé unique SELP Administration S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138487/12.

(150150428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (Hamburg Pinkertweg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.380.

Le siège social de l'associé unique SELP (Germany and Benelux) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138488/12.

(150150399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (Hamburg Winsen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.314.

Le siège social de l'associé unique SELP (Germany and Benelux) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138489/12.

(150150376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

TrackTeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138543/9.

(150150241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Transports Internationaux ROGER BOCK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9378 Hoscheid, 14, Geisseck.

R.C.S. Luxembourg B 96.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138545/9.

(150150007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp Berlin GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.423.

Le siège social de l'associé unique Link S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138500/12.

(150150372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp Cake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.760.

Le siège social de l'associé unique SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138501/12.

(150150123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (MG Logistik) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.312.

Le siège social de l'associé unique SELP (Germany and Benelux) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138493/12.

(150150390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Travis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.234.

Les comptes annuels du 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138548/9.

(150150301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Tarkett Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.156.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138555/9.

(150150050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp (Delta Spare 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.495.

Le siège social de l'associé unique SELP Administration S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138480/12.

(150150220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp (Delta Spare 6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.564.

Le siège social de l'associé unique SELP (Administration) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138485/12.

(150150326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.900,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.284.

Le siège social de l'associé unique SELP Administration S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138486/12.

(150150223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Techno Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138560/9.

(150150348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Techno Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138561/9.

(150150374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp (Oberhausen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 189.834.

Le siège social de l'associé unique SELP (Bravo Germany) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138495/12.

(150150205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (Poland and Czech Republic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.100,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.377.

Le siège social de l'associé unique SELP Administration S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138496/12.

(150150209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp (Bravo Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 188.583.

Le siège social de l'associé unique SELP Administration S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138477/12.

(150150225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Teres, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 141.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138564/9.

(150150476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Techno Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 43.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138562/9.

(150150375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp (Bischofsheim I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.775.

Le siège social de l'associé unique SELP (Charlie Germany) SARL, a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138475/12.

(150150434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Selp (Bischofsheim II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.777.

Le siège social de l'associé unique SELP (Charlie Germany) SARL, a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138476/12.

(150150119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (Bravo Spare 2) S..à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.007.

Le siège social de l'associé unique SELP (Bravo Germany) S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138478/12.

(150150221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.286.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138578/9.

(150149707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Travis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.234.

Les comptes annuels du 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138547/9.

(150150250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

InfraVia GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 199.165.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth of August.

Before Us Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

InfraVia Partners, a French company simplified by shares (société par actions simplifiée) with registered office at 20-22, Rue Vernier, 75017 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 510 045 404,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given on July 30, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of InfraVia GP S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
InfraVia Partners, prenamed	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1.500 euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

- Mr. Vincent Levita, company director, born on December 17, 1966 in Montpellier, France, with professional address at 20-22, Rue Vernier, 75017 Paris, France.

Category B managers:

- Mr. Christophe Gaul, company director, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Krystel Stoffel, company director, born on July 10, 1984 in Arlon, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

InfraVia Partners, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 20-22, Rue Vernier, 75017 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 510 045 404,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé, ayant son adresse professionnelle au 13 Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de InfraVia GP S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité

de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le (s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire (s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des

bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
InfraVia Partners, prénommée	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500.- euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Vincent Levita, administrateur de sociétés, né le 17 décembre 1966 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 20-22, Rue Vernier, 75017 Paris, France.

Gérants de Catégorie B:

- M. Christophe Gaul, administrateur de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme. Krystel Stoffel, administrateur de sociétés, née le 10 juillet 1984 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2015. Relation: EAC/2015/18543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015136594/343.

(150148014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Phoenici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 199.181.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteen day of July.

Before us Maître Roger ARRENSDORFF, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- Mrs Catherine FRANCO, accountant, professionally residing in 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. Form and Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Form and Denomination.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme" or "S.A.") (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "PHOENICI S.A."

1.3 The Company may have only one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the (Sole) Shareholder(s).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by resolution of any regularly constituted general meeting of the Shareholder(s) (the "General Meeting"), adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The object of the Company is to provide directly or indirectly advisory and consulting activities, coordination of service providers, secretarial and any other services to any corporate entity (existing or to be set-up) authorised by the applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.2 The Company may in addition carry out investment management activities mainly for the benefit of Luxembourg based companies, which may include a specialised investment fund and/or a company in risk capital. In this respect, the Company will not act as a professional of the financial sector according to the law of 5 April 1993 on the financial sector as amended from time to time (the "Law of 1993"). If, at any time, the Company would envisage to carry out activities falling within the scope of the Law of 1993 or the Alternative Investment Fund Managers Directive ("AIFM-D") which would be supervised by the Luxembourg supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") an admission request to exercise such activities would be sent to the CSSF.

4.3 The Company may also acquire, hold, manage and dispose of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, loans, participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio.

4.4 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

4.5 The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

4.6 The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

4.7 Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way.

4.8 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

5.2 The authorized share capital of the Company is set at three million Euro (EUR 3,000,000.-), divided into thirty thousand (30,000) Shares, each with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).

5.3 The Board of Directors is authorised, during a five (5) year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further authorized Shares in one or several Classes of Shares.

5.4 Up to the limits of the authorised share capital, the Board of Directors may in its discretion determine the time and the number of the authorised Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new authorised Shares are to be paid up in cash or kind.

5.5 The Board of Directors is authorised to issue further authorised Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

5.6 Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Board of Directors shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed share capital and authorised Share Capital and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 1915.

Chapter II. Shares - Redemptions

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company may be issued in registered form and/or in bearer form at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by the Law of 1915. In case of registered Shares, the Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the class to which they belong (if any) and the amount paid up on each Share.

6.2 When the shares are bearer shares, they have to be deposited with a depository appointed by the Board of Directors from among qualified professionals in accordance with Article 42 of the Law of 1915.

6.3 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915 and the present Articles of Incorporation.

Art. 7. Early redemption.

7.1 The Company may redeem one or several class of Shares (it being understood that the Company can only redeem a class of Shares in its entirety and not in part) at any time by serving notice to the holders of the relevant Shares specifying the number of Shares to be redeemed and a date between 14 and 28 days later on which the redemption is to take place.

7.2 On a redemption date, all remaining existing profits of the Company available for distribution in accordance with the 1915 Law at the time of the said redemption (the "Redemption Price"), shall be distributed on a prorata basis to the holders of the redeemed Class of Shares.

7.3 For the purpose of calculating the Redemption Price, "all the remaining profits", shall mean all the remaining profits as shown by the profit and loss account or interim profits and loss account drawn up and approved by the Board of Directors of the Company for the relevant financial year after provision for payment of any accrued and/or unpaid preferred dividend calculated to the date of redemption and after allocation of profits to any other reserves that may be required by the Law of 1915 and these Articles.

7.4 On the redemption date, the Redemption Price shall become a debt due and payable by the Company to the holders of the redeemed Class of Shares.

7.5 The redeemed Class of Shares shall be cancelled and the share capital of the Company shall be decreased accordingly.

Chapter III. General meetings of shareholders

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday of the month of June in every year at 3:00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4 Other meetings of the shareholders of the Company or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby:

- the shareholders attending the meeting can be identified;
- all persons participating in the meeting can hear and speak to each other;
- the transmission of the meeting is performed on an on-going basis; and
- the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1 The notice periods provided for by the Law of 1915 shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

9.2 Each share is entitled to one vote.

9.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty percent (50%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the Articles, such quorum is applicable for the first meeting. In case of a second meeting no quorum requirements are applicable.

9.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the present or represented and voting Shareholders.

9.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail.

9.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter IV. Administration - Supervision

Art. 10. Management.

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members comprising at least one category A Director and (at least) one category B Director. The Directors need not to be shareholder(s) of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

10.2 The Directors shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

10.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 11. Meetings of the Board.

11.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy.

11.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors, comprising at least one category A Director and (at least) one Category B Director, is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

11.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

11.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

11.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a sole director ("Sole Director").

Art. 12. Powers of the Board.

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest within the Company's object.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles of Incorporation to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of powers.

13.1 The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors.

13.2 It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Binding signatures.

14.1 Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of any two Directors comprising at least the signature of one Category A Director and one Category B Director or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 15. Conflict of interests.

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Art. 16. Statutory Auditor(s).

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes" ("CAC"), or, where requested by the Law of 1915, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

16.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Chapter V. Accounting year

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the January 1st, of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Chapter VI. Allocation of profits

Art. 18. Allocation of profits.

18.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

18.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law of 1915.

Chapter VII. Liquidation

Art. 19. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Chapter VIII. Amendments of the articles of incorporation

Art. 20. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law of 1915.

Chapter IX. Applicable law

Art. 21. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

1) The first business year begins on this day and ends on the 31 December 2016.

2) The first annual General Meeting will be held in 2017.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the above-named party subscribed for the shares as follows: Mrs Catherine Francq, aforementioned, 310 shares.

All these shares so subscribed are fully paid up to an amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) representing the total subscription price of the shares in accordance with the provisions of the Law of 1915.

Evidence of the Contribution in Cash to the Company was shown to the undersigned notary.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

First resolutions of the shareholders

The above named party, representing the entire subscribed capital of the Company and considering the meeting duly convened, immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholder passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors ("commissaire(s) aux comptes") ("CAC") at one (1).

1.1. The following person(s) are appointed as Category A Director(s):

- Mr Giovanni PATRI, professionally residing in 10, rue des Capucins, L- 1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

1.2. The following person(s) are appointed as Category B Director(s):

- Mrs Catherine Francq, professionally residing in 3, rue de la Loge, L- 1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Frédéric Mioli, professionally residing in 74, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Has been appointed statutory auditor ("commissaire(s) aux comptes"):

- Allgqemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., having its registered office at 10, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered at the RCS under number B 145.584.

3. The terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

4. The address of the registered office of the Company is at, 10, rue des Capucins, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

- Madame Catherine FRANCO, comptable, résidant professionnellement au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la "Société" ou "S.A."), qui sera régie par les lois du Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "PHOENICI S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

1.4 La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand- Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de(s) l'Actionnaire(s) Unique (l'"Assemblée Générale") régulièrement constituée de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet de fournir directement ou indirectement des services de conseil et consultance, de coordination de prestataires de services, de secrétariat ainsi que tout autre service à tout autre entité (existante ou à créer) autorisé par les lois et réglementations applicables, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

4.2 Par ailleurs, la Société pourra également avoir comme objet l'activité de gestion d'investissements, principalement au bénéfice de sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg, pouvant notamment inclure un fonds d'investissement spécialisé et/ou une société d'investissement en capital à risque. A ce titre, la Société n'exercera en aucune manière une activité de professionnel du secteur financier conformément à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée de temps à autres (la «Loi de 1993»). Au cas où la Société envisagerait d'exercer une activité tombant sous le champ d'application de la Loi de 1993 ou de la directive sur les gestionnaires de fonds alternatifs («AIFM-D») relevant de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF») une demande d'agrément sera préalablement introduite à la CSSF en vue de l'exercice d'une telle activité.

4.3 La Société peut également acquérir, détenir, gérer et disposer de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que céder par vente, échange ou autrement, des actions, des obligations, des certificats de créance, des notes, des prêts, des participations dans des prêts, des certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

4.4 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

4.5. La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

4.6 La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

4.7 Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant.

4.8 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2 Le capital social autorisé de la Société fixé à trois millions d'Euros (EUR 3.000.000.-), représenté par trente mille (30.000) actions chacune d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-).

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le capital social souscrit de temps à autre en tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions dans une ou plusieurs Classes d'Actions.

5.4 Le Conseil d'Administration peut à sa discrétion, dans les limites du Capital Social autorisé, déterminer le moment et le nombre d'Actions autorisées devant être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions autorisées devront être libérées en numéraire ou en nature.

5.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites de l'autorisation ci-dessus, les Actionnaires existants n'ayant pas de droits de souscription préférentiels. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment habilitée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions autorisées représentant une partie ou l'intégralité de ces augmentations de capital.

5.6 Lorsqu'une augmentation du capital émis a lieu conformément au présent Article, le Conseil d'administration doit faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 en vue de prendre acte du changement du Capital Souscrit et du Capital autorisé et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915.

Chapitre 2. Actions

Art. 6. Actions.

6.1 La Société émettra des Actions nominatives et/ou au porteur, à la discrétion de l'Actionnaire Unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à la discrétion des Actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi de 1915. En cas d'Actions nominatives, les Actions seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par le Conseil d'Administration, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

6.2 Lorsque les actions de la Société sont au porteur, celles-ci sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration parmi les professionnels habilités conformément à l'article 42 de la loi sur les sociétés commerciales.

6.3 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

Art. 7. Rachat Pré maturé.

7.1 La Société pourra racheter une ou plusieurs Classes d'Actions (étant entendu que la Société pourra seulement racheter toute une Classe d'Actions et non seulement une partie d'une Classe) à un moment quelconque en donnant notification aux détenteurs de la Classe d'Actions concernée en précisant le nombre des Actions à racheter et une date se situant entre 14 et 28 jours après, à laquelle le rachat aura lieu.

7.2 Lors de la date de rachat, tous les bénéfices existants restants de la Société disponible pour la distribution conformément aux dispositions de la Loi de 1915 lors dudit rachat (le «Prix de Rachat»), seront distribués au prorata aux détenteurs des Classes d'Actions rachetées.

7.3 Aux fins de pouvoir calculer le Prix de Rachat, «tous les profits restants» désignera tous les profits restants tels qu'ils résultent du compte de profits et pertes annuel ou du compte de profit et de perte intérimaire établi et approuvé par le Conseil d'Administration pour l'année financière concernée après provision pour paiement de tout dividende accru et/ou de tout dividende préférentiel impayé calculé au jour du rachat et après allocation des profits à des réserves quelconques qui pourrait être requise par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

7.4 Au jour du rachat, le Prix de Rachat deviendra une dette due et payable par la Société aux détenteurs de des Classes d'Actions rachetées.

7.5 La Classe d'Actions rachetée sera annulée et le capital social de la Société sera diminué autant.

Chapitre 3. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

8.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier mercredi du mois de

juin à 15h00. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4 Les autres Assemblées Générales ou de classes d'actions pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

8.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel:

- les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés,
- toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants,
- la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct; et
- les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

9.1 Les délais de convocation requis par la Loi de 1915 sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2 Chaque action donne droit à une voix.

9.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante pourcent (50%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la première assemblée. En case de seconde assemblée, aucune condition de quorum n'est applicable.

9.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel, une autre personne comme mandataire.

9.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre 4. Administration de la société et surveillance

Art. 10. Administration de la Société.

10.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres comprenant un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Cependant, dans le cas où la Société est incorporée par un Actionnaire Unique ou qu'il est reconnu dans une assemblée générale d'actionnaires qu'il ne reste plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaissant qu'il y a plus qu'un actionnaire dans la Société.

10.2 Les administrateurs sont élus par l'Actionnaire Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

10.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.

11.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

11.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, comprenant au moins un directeur de catégorie A et un directeur de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil

d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

11.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

11.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

11.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

11.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique («Administrateur Unique»).

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société et conformément à son objet social.

12.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs pour exécuter la gestion quotidienne et les affaires de la Société et pour effectuer des actes en corrélation avec la politique d'entreprise et l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physique ou des entités d'entreprise, qui n'ont pas besoin d'être les membres du Conseil d'administration, et dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil d'Administration.

13.2 Il peut aussi remettre la gestion de toutes les affaires de la Société ou d'une branche spéciale à un ou plusieurs administrateurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des questions déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis ou non parmi ses propres membres, actionnaires ou non.

Art. 14. Signatures autorisées.

14.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Conflit d'intérêts.

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Art. 16. Commissaire(s).

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ("CAC") ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

16.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Chapitre 5. Année sociale

Art. 17. Exercice social.

17.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Chapitre 6. Affectation des Bénéfices

Art. 18. Affectation des Bénéfices.

18.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

18.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

18.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Chapitre 7. Dissolution et Liquidation

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Chapitre 8. Modification des statuts

Art. 20. Modifications statutaires.

20.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Droit applicable.

21.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les actions de la Société comme suit:

Madame Catherine Francq, pré qualifiée, 310 actions

Toutes ces actions sont entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Première résolution de l'Actionnaire Unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes ("CAC") à un (1).
- 2) La personne suivante est nommée administrateur de catégorie A:
 - Mr Giovanni PATRI, résidant professionnellement au 10, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- 3) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B:
 - Madame Catherine FRANCO, résidant professionnellement au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
 - Monsieur Frédéric MIOLI, résidant professionnellement au 74, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- 4) A été désigné comme commissaire aux comptes:
 - Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., avec siège social au 10, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 145.584.
- 4) le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et
- 5) le siège social de la société est fixé au 10, rue des Capucins, L-1313, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRANCO, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136765/595.

(150148327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Summit Partners Relex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 197.907.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. SUMMIT PARTNERS EUROPE PRIVATE EQUITY FUND, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-23307, acting through its general partner Summit Partners Europe, L.P., itself acting through its general partner Summit Partners Europe, Ltd.;

here represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given;

2. SUMMIT INVESTORS I, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4524876, represented by its manager Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC;

here represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, prenamed, by virtue of a proxy given;

3. SUMMIT INVESTORS I (UK), L.P., an exempted limited partnership, registered under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-25163, acting through its general partner Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC;

here represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, prenamed, by virtue of a proxy given;

4. SUMMIT PARTNERS ENTREPRENEUR ADVISORS FUND I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5511224, represented by its manager Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC;

here represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, prenamed, by virtue of a proxy given.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Summit Partners Relex S.à r.l (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 197907, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500).
2. Amendment of article 5.1 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by

- i) one million two hundred and forty-one thousand (1,241,000) class A shares,
- ii) one thousand (1,000) class B shares,
- iii) one thousand (1,000) class C shares,
- iv) one thousand (1,000) class D shares,
- v) one thousand (1,000) class E shares,
- vi) one thousand (1,000) class F shares,
- vii) one thousand (1,000) class G shares,
- viii) one thousand (1,000) class H shares,
- ix) one thousand (1,000) class I shares,
- x) one thousand (1,000) class J shares

with a nominal value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, up to one hundred thousand Euro (EUR 100,000), through the issue of:

- i) eight million six hundred and eighty-seven thousand nine (8,687,009) class A shares, ii) six thousand nine hundred and ninety-nine (6,999) class B shares;
 - iii) six thousand nine hundred and ninety-nine (6,999) class C shares;
 - iv) six thousand nine hundred and ninety-nine (6,999) class D shares;
 - v) six thousand nine hundred and ninety-nine (6,999) class E shares;
 - vi) six thousand nine hundred and ninety-nine (6,999) class F shares;
 - vii) six thousand nine hundred and ninety-nine (6,999) class G shares;
 - viii) six thousand nine hundred and ninety-nine (6,999) class H shares;
 - ix) six thousand nine hundred and ninety-nine (6,999) class I shares;
 - x) six thousand nine hundred and ninety-nine (6,999) class J shares;
- with a nominal value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the new shares have been subscribed by the Shareholders which have subscribed eight million seven hundred and fifty thousand (8,750,000) new shares with a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each at an aggregate subscription price of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) to be allocated to the share capital of the Company in the following proportion:

The eight million seven hundred and fifty thousand (8,750,000) new shares issued have been subscribed as follows:

a. SUMMIT PARTNERS EUROPE PRIVATE EQUITY FUND L.P., here represented as aforementioned, has subscribed:

- i) eight million five hundred and forty-nine thousand six hundred and seven (8,549,607) class A shares,
- ii) six thousand eight hundred and ninety (6,890) class B shares,
- iii) six thousand eight hundred and ninety (6,890) class C shares,
- iv) six thousand eight hundred and ninety (6,890) class D shares,
- v) six thousand eight hundred and ninety (6,890) class E shares,
- vi) six thousand eight hundred and ninety (6,890) class F shares,
- vii) six thousand eight hundred and ninety (6,890) class G shares,
- viii) six thousand eight hundred and ninety (6,890) class H shares,
- ix) six thousand eight hundred and ninety (6,890) class I shares,
- x) six thousand eight hundred and ninety (6,890) class J shares

having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each and at an aggregate subscription price of eighty six thousand one hundred sixteen Euro and seventeen cents (EUR 86,116.17) to be allocated to the share capital of the Company.

b. SUMMIT INVESTORS I, LLC, represented as aforementioned, has subscribed:

- i) ninety thousand nine hundred and forty-two (90,942) class A shares,
- ii) seventy-three (73) class B shares,

- iii) seventy-three (73) class C shares,
- iv) seventy-three (73) class D shares,
- v) seventy-three (73) class E shares,
- vi) seventy-three (73) class F shares,
- vii) seventy-three (73) class G shares,
- viii) seventy-three (73) class H shares,
- ix) seventy-three (73) class I shares,
- x) seventy-three (73) class J shares

having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each and at an aggregate subscription price of nine hundred fifteen Euro and ninety-nine cents (EUR 915.99) to be allocated to the share capital of the Company.

c. SUMMIT INVESTORS I (UK), L.P., represented as aforementioned, has subscribed:

- i) fourteen thousand eight hundred and ninety-seven (14,897) class A shares,
- ii) eleven (11) class B shares,
- iii) eleven (11) class C shares,
- iv) eleven (11) class D shares,
- v) eleven (11) class E shares,
- vi) eleven (11) class F shares,
- vii) eleven (11) class G shares,
- viii) eleven (11) class H shares,
- ix) eleven (11) class I shares,
- x) eleven (11) class J shares

having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each and at an aggregate subscription price of one hundred forty nine Euro and ninety-six cents (EUR 149.96) to be allocated to the share capital of the Company.

d. SUMMIT PARTNERS ENTREPRENEUR ADVISORS FUND I, L.P., represented as aforementioned, has subscribed:

- i) thirty-one thousand five hundred and sixty-three (31,563) class A shares,
- ii) twenty-five (25) class B shares,
- iii) twenty-five (25) class C shares,
- iv) twenty-five (25) class D shares,
- v) twenty-five (25) class E shares,
- vi) twenty-five (25) class F shares,
- vii) twenty-five (25) class G shares,
- viii) twenty-five (25) class H shares,
- ix) twenty-five (25) class I shares,
- x) twenty-five (25) class J shares

having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each and at an aggregate subscription price of three hundred seventeen Euro and eighty eight cents (EUR 317,88) to be allocated to the share capital of the Company;

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500); so that the total amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The Company's share capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000), represented by (i) nine million nine hundred and twenty-eight thousand nine (9,928,009) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) seven thousand nine hundred and ninety-nine (7,999) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) seven thousand nine hundred and ninety-nine (7,999) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) seven thousand nine hundred and ninety-nine (7,999) class D shares (the “Class D Shares”), (v) seven thousand nine hundred and ninety-nine (7,999) class E shares (the “Class E Shares”), (vi) seven thousand nine hundred and ninety-nine (7,999) class F shares (the “Class F Shares”), (vii) seven thousand nine hundred and ninety-nine (7,999) class G shares (the “Class G Shares”), (viii) seven thousand nine hundred and ninety-nine (7,999) class H shares (the “Class H Shares”), (ix) seven thousand nine hundred and ninety-nine (7,999) class I shares (the “Class I Shares”), (x) seven thousand nine hundred and ninety-nine (7,999) class J shares (the “Class J Shares”), and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares the “Shares” and each a “Class”, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,000.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) SUMMIT PARTNERS EUROPE PRIVATE EQUITY FUND, L.P., un exempted limited partnership existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC-23307, représenté par son general partner Summit Partners Europe, L.P., lui-même représenté par son general partner Summit Partners Europe, Ltd.;

ici représenté par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2) SUMMIT INVESTORS I, LLC, une limited liability company existante selon les lois du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (Etats-Unis), immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4524876, représentée par son manager Summit Investors Management, LLC, elle-même représentée par son manager Summit Partners, L.P., lui-même représenté par son general partner Summit Master Company, LLC;

ici représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3) SUMMIT INVESTORS I (UK), L.P., un exempted limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC-25163, représenté par son general partner Summit Investors Management, LLC, elle-même représentée par son manager Summit Partners, L.P., lui-même représenté par son general partner Summit Master Company, LLC;

ici représenté par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

4) SUMMIT PARTNERS ENTREPRENEUR ADVISORS FUND I, L.P., un limited partnership existant selon les lois du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (Etats-Unis), immatriculé auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5511224, représenté par son manager Summit Investors Management, LLC, elle-même représentée par son manager Summit Partners, L.P., lui-même représenté par son general partner Summit Master Company, LLC;

ici représenté par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Summit Partners Relex S.à.r.l (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B197907, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 Juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,00).

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par

- i) un million deux cent quarante et un mille (1.241.000) parts sociales de catégorie A (ii)
- ii) mille (1.000) parts sociales de catégorie B,
- iii) mille (1.000) parts sociales de catégorie C,
- iv) mille (1.000) parts sociales de catégorie D,
- v) mille (1.000) parts sociales de catégorie E,
- vi) mille (1.000) parts sociales de catégorie F,
- vii) mille (1.000) parts sociales de catégorie G,
- viii) mille (1.000) parts sociales de catégorie H,
- ix) mille (1.000) parts sociales de catégorie I et
- x) mille (1.000) parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, jusqu'à celui de cent mille Euros (EUR 100.000), par l'émission de

- i) huit millions six cent quatre-vingt-sept mille neuf (8.687.009) parts sociales de catégorie A,
 - ii) six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999) parts sociales de catégorie B,
 - iii) six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999) parts sociales de catégorie C,
 - iv) six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999) parts sociales de catégorie D,
 - v) six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999) parts sociales de catégorie E,
 - vi) six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999) parts sociales de catégorie F,
 - vii) six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999) parts sociales de catégorie G,
 - viii) six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999) parts sociales de catégorie H,
 - ix) six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999) parts sociales de catégorie I,
 - x) six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (6.999) parts sociales de catégorie J
- d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et paiement

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites par les Associés qui ont souscrit huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, avec un prix de souscription total des parts sociales de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500,-) qui sera alloué au capital social de la Société de la manière suivante:

a. SUMMIT PARTNERS EUROPE PRIVATE EQUITY FUND L.P., représenté comme il est dit, a souscrit

- i) huit millions cinq cent quarante-neuf mille six cent sept (8.549.607) parts sociales de catégorie A,
- ii) six mille huit cent quatre-vingt-dix (6.890) parts sociales de catégorie B,
- iii) six mille huit cent quatre-vingt-dix (6.890) parts sociales de catégorie C,
- iv) six mille huit cent quatre-vingt-dix (6.890) parts sociales de catégorie D,
- v) six mille huit cent quatre-vingt-dix (6.890) parts sociales de catégorie E,
- vi) six mille huit cent quatre-vingt-dix (6.890) parts sociales de catégorie F,
- vii) six mille huit cent quatre-vingt-dix (6.890) parts sociales de catégorie G,
- viii) six mille huit cent quatre-vingt-dix (6.890) parts sociales de catégorie H,
- ix) six mille huit cent quatre-vingt-dix (6.890) parts sociales de catégorie I,
- x) six mille huit cent quatre-vingt-dix (6.890) parts sociales de catégorie J

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de quatre-vingt-six mille cent seize euros et dix-sept centimes (EUR 86,116,17) devant être alloué exclusivement au capital social de la Société.

b. SUMMIT INVESTORS I, LLC représenté comme il est dit, a souscrit:

- i) quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-deux (90.942) parts sociales de catégorie A,
- ii) soixante-treize (73) parts sociales de catégorie B,
- iii) soixante-treize (73) parts sociales de catégorie C,
- iv) soixante-treize (73) parts sociales de catégorie D,
- v) soixante-treize (73) parts sociales de catégorie E,
- vi) soixante-treize (73) parts sociales de catégorie F,

- vii) soixante-treize (73) parts sociales de catégorie G,
- viii) soixante-treize (73) parts sociales de catégorie H,
- ix) soixante-treize (73) parts sociales de catégorie I,
- x) soixante-treize (73) parts sociales de catégorie J

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de neuf cent quinze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 915,99) devant être alloué exclusivement au capital social de la Société.

c. SUMMIT INVESTORS I (UK), L.P. Représenté comme il est dit, a souscrit

- i) quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (14.897) parts sociales de catégorie A,
- ii) onze (11) parts sociales de catégorie B,
- iii) onze (11) parts sociales de catégorie C,
- iv) onze (11) parts sociales de catégorie D,
- v) onze (11) parts sociales de catégorie E,
- vi) onze (11) parts sociales de catégorie F,
- vii) onze (11) parts sociales de catégorie G,
- viii) onze (11) parts sociales de catégorie H,
- ix) onze (11) parts sociales de catégorie I,
- x) onze (11) parts sociales de catégorie J

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 149,96) devant être alloué exclusivement au capital social de la Société.

d. SUMMIT PARTNERS ENTREPRENEUR ADVISORS FUND I, L.P., représenté comme il est dit, a souscrit

- i) trente et un mille cinq cent soixante-trois (31.563) parts sociales de catégorie A,
- ii) vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B,
- iii) vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie C,
- iv) vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie D,
- v) vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie E,
- vi) vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie F,
- vii) vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie G,
- viii) vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie H,
- ix) vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie I,
- x) vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie J

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune pour un prix de souscription d'un montant total de trois cent dix-sept euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 317,88) devant être alloué exclusivement au capital social de la Société.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant total de quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 87.500) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euro (EUR 100.000,-), représenté par (i) neuf millions neuf cent vingt-huit mille neuf (9.928.009) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H et les parts sociales de catégorie I les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie»), ayant une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0.01) chacune».

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23250. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136815/336.

(150148451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.572.654,75.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of June.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SOPHOS GROUP LIMITED, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales with number 9608658 whose registered office is at The Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP (“Sophos”);

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the “Shareholder”) of Pentagon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty three million five hundred seventy two thousand six hundred fifty four United States Dollars and five Cents (USD 33,572,654.05) having its registered office at 1-3, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 153.017, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 10 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1329 dated 28 June 2010, page 63746 (the “Company”).

III. The articles of association of the Company were last amended by a deed of the undersigned notary, dated 11 June 2015, currently pending publication with Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda:

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of zero point zero twenty five US Dollars (USD 0.025) so as to raise it from its current amount of thirty three million five hundred seventy two thousand six hundred fifty four US Dollars and five Cents (USD 33,572,654.05) to an amount of thirty three million five hundred seventy two thousand six hundred fifty four US Dollars and zero point seventy-five (USD 33,572,654.075) by the issue of one (1) Ordinary Share, with a nominal value of zero point zero twenty five US Dollars (USD 0.025), having the same rights and privileges as those attached to the existing Ordinary Shares (the “New Share”);

Acceptance of the subscription of the New Share, by the sole shareholder of the Company and full payment of the New Share at nominal value together with a share premium of an amount of four hundred eighty-three million one hundred eighty-three thousand three hundred seventy-five US Dollars point six eight five (USD 483,183,375.685) by a contribution

in kind of a receivable of an amount of four hundred eighty-three million one hundred eighty-three thousand three hundred seventy-five US Dollars and seventy-one cents (USD 483,183,375.71) (the “Contribution in Kind”);

b. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company, as amended (the “Articles”) and removal of any reference to the category of Deferred Shares in the Articles;

c. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 31 March 2015 to the date of the present extraordinary general shareholder’s meeting of the Company (or a date close to such date) (the “Interim Financial Statements”);

d. Decision to grant discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st April 2015 to the date of the present extraordinary general shareholder’s meeting of the Company;

e. Decision to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start the liquidation proceedings; and

f. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company’s share capital by an amount of zero point zero twenty five US Dollars (USD 0.025) so as to raise it from its current amount of thirty three million five hundred seventy two thousand six hundred fifty four US Dollars and five Cents (USD 33,572,654.05) to an amount of thirty three million five hundred seventy two thousand six hundred fifty four US Dollars and zero point seventy-five (USD 33,572,654.075) by the issue of one (1) Ordinary Share, with a nominal value of zero point zero twenty five US Dollars (USD 0.025), having the same rights and privileges as those attached to the existing Ordinary Shares (the “New Share”).

Subscription/Payment

Sophos, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share at nominal value together with a share premium of an amount of four hundred eighty-three million one hundred eighty-three thousand three hundred seventy-five US Dollars point six eight five (USD 483,183,375.685) by a contribution in kind of a receivable held by Sophos, for a total amount of four hundred eighty-three million one hundred eighty-three thousand three hundred seventy-five US Dollars and seventy-one cents (USD 483,183,375.71) (the “Contribution in Kind”).

The value of the Contribution in Kind has been certified by a valuation report dated 26 June 2015, issued by the board of directors of the Company (the “Report”) at the amount of four hundred eighty-three million one hundred eighty-three thousand three hundred seventy-five US Dollars and seventy-one cents (USD 483,183,375.71).

The Report, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Sophos, represented as stated here above, declare that the Contribution in Kind is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to remove the definition of the Deferred Shares in the Articles and to amend Article 3 and article 5.1 of the Articles, so as to reflect the above resolutions, as follows:

“ **3. Share capital.** The share capital of the Company amounts to thirty three million five hundred seventy two thousand six hundred fifty four US Dollars and zero point seventy-five (USD 33,572,654.075) and is divided into:

(a) two hundred and ninety three million five hundred and sixty-six thousand six hundred and nine (293,566,609) Ordinary Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025);

(b) one billion nine million eight hundred sixty-nine thousand one hundred seventeen (1,009,869,117) Preference Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025);

(c) thirty five million eight hundred ninety-seven thousand two hundred forty (35,897,240) A Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025); and

(d) three million five hundred seventy three thousand one hundred ninety seven (3,573,197) C Shares of a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025).

“ **5. Share rights: Profits, Capital and repurchase.**

5.1 As regards profits, on a return of capital on Liquidation, reduction of capital or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be applied in the following manner and order of priority:

(a) first, the holders of the C Shares shall be paid in respect of each C Share an amount equal to US\$0.890 plus the accrued yield from the Completion Date to the relevant date at 13 per cent. compounded annually on US\$0.890;

(b) second, the holders of Preference Shares will be paid an amount equal to the subscription price of such Shares and the holders of the C Shares shall be paid an amount of US\$0.860 per C Share (the Preference Shares and C Shares ranking pari passu in this regard in the ratio of 0.25 (being the subscription value of a Preference Share):0.860);

(c) third, the holders of the Ordinary Shares, the A Shares and C Shares shall rank pro rata for the remainder; and

(d) fourth, once the holders of Ordinary Shares, Preference Shares, A Shares and C Shares have participated in this Article 5.1 such that they have received a distribution or return on capital or otherwise in an amount of US\$250,000 in respect of each such Share, the holders of Ordinary Shares, Preference Shares, A Shares, C Shares shall entitle the holders thereof to participate in the remaining profits or proceeds on a return on Liquidation, reduction of capital or otherwise.

Assuming that certain debt and equity securities of the Company are subscribed by the Apex Subscribers in order to facilitate repayment in full of the Founder Loan Notes, the proportion of Ordinary Shares: Preference Shares: PECs held by the Apex Subscribers and Founder Subscribers following such subscription will be 12.5%: 43.00%: 44.50%. Under articles 5.1(a) to (c) appropriate value is attributed to the C Shares in order to replicate the rights of a person holding PECs, Preference Shares and Ordinary Shares. To the extent that the ratio between the number of Preference Shares and PECs in issue varies at any time after the subscription by the Apex Subscribers as detailed at the head of this paragraph, appropriate adjustment will be made to articles 5.1(a) and (b).”

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Interim Financial Statements, dated as of 26 June 2015.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1st April 2015 to the date of the present extraordinary general shareholder’s meeting of the Company.

Fifth resolution

Conditional to the passing of the first resolution, in compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Sole Shareholder RESOLVES to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start the liquidation proceedings.

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as liquidator of the Company:

Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., a private limited liability company having its registered office 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.000 (the “Liquidator”).

The Liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements as of 26 June 2015. The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives. The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The Liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder of the Company.

The Liquidator may pay advances on the liquidation proceeds after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Whereof the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SOPHOS GROUP LIMITED, une private limited company, enregistrée sous les lois d’Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 9608658, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume Uni (“Sophos”);

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAOC ONDE, employée privée, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d’enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Pentagon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-cinq millions quatre cent cinquante sept mille sept cent quatre vingt dix neuf dollars américains virgule quatre vingt cinq centimes (USD 35.457.797,85) ayant son siège social au 1-3, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 153.017, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 daté du 28 juin 2010, page 63746 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, daté du 11 juin 2015, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

V. La partie comparante, dûment représentée, reconnaissant être entièrement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de zéro virgule zéro vingt-cinq Dollars Américains (USD 0.025) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois millions cinq cent soixante douze mille six cent cinquante quatre Dollars Américains et cinq centimes (USD 33,572,654.05) à un montant de trente-trois millions cinq cent soixante douze mille six cent cinquante quatre Dollars Américains virgule zéro soixante-quinze (USD 33,572,654.075), par l'émission d'une (1) Part Sociale Ordinaire, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq Dollars Américains (USD 0.025), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux Parts Sociales Ordinaires existantes (la «Nouvelle Part Sociale»);

Acceptation de la souscription de la Nouvelle Part Sociale par l'associé unique de la Société et libération intégrale de cette Nouvelle Part Sociale à valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent quatre-vingt-trois millions cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quinze Dollars Américains virgule six huit cinq (USD 483.183.375,685), par un apport en nature d'une créance d'un montant de quatre cent quatre-vingt-trois millions cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quinze Dollars Américains et soixante-et-onze cents (USD 483.183.375,71) (l'«Apport en Nature»);

b. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 3 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») et suppression de toute référence à la catégorie des Parts Sociales Différées dans les Statuts;

c. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 31 mars 2015 à la date de la présente assemblée générale extraordinaires des associés de la Société (ou une date proche de cette date) (les «Comptes Intérimaires»);

d. Décision de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} avril 2015 à la date de la présente assemblée générale extraordinaires des associés de la Société;

e. Décision de (i) dissoudre la Société, (ii) la mettre en liquidation volontaire et (iii) commencer la procédure de liquidation; et

f. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de zéro virgule zéro vingt-cinq Dollars Américains (USD 0.025) afin de le porter de son montant actuel de trente-trois millions cinq cent soixante douze mille six cent cinquante quatre Dollars Américains et cinq centimes (USD 33,572,654.05) à un montant de trente-trois millions cinq cent soixante douze mille six cent cinquante quatre Dollars Américains virgule zéro soixante-quinze (USD 33,572,654.075), par l'émission d'une (1) Part Sociale Ordinaire, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq Dollars Américains (USD 0.025), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales Ordinaires existantes (la «Nouvelle Part Sociale»).

Souscription - Libération

Sophos, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale, et la libérer entièrement à valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent quatre-vingt-trois millions cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quinze Dollars Américains virgule six huit cinq (USD 483.183.375,685), par un apport en nature d'une créance d'un montant de quatre cent quatre-vingt-trois millions cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quinze Dollars Américains et soixante-et-onze cents (USD 483.183.375,71) (l'«Apport en Nature»).

La valeur de l'Apport en Nature a été certifiée par un rapport d'évaluation daté du 26 juin 2015, émis par le conseil de gérance de la Société (le «Rapport») à un montant de quatre cent quatre-vingt-trois millions cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quinze Dollars Américains et soixante-et-onze cents (USD 483.183.375,71).

Le Rapport, signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis aux fins d'enregistrement.

Sophos, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que l'Apport en Nature, est libre de tout privilège et qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation à sa libre transférabilité à la Société et que des instructions valables ont

été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Seconde résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 3 des Statuts et de supprimer toute référence à la catégorie des Parts Sociales Différées dans les Statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessous, comme suit:

« **3. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente trois millions cinq cent soixante douze mille six cent cinquante quatre Dollars Américains virgule zéro sept cinq (USD 33.572.654,075) et se divise en:

(a) deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent neuf (293.566.609) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(b) un milliard neuf millions huit cent soixante neuf mille cent dix sept (1.009.869.117) Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(c) trente-cinq millions huit cent quatre-vingt dix sept mille deux cent quarante (35.897.240) Parts Sociales A d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025);

(d) trois millions cinq cent soixante treize mille cent quatre vingt dix sept (3.573.197) Parts Sociales C d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025).»

« **5. Droits liés au parts sociales: Bénéfices, Capital et rachat.**

5.1. En ce qui concerne les bénéfices, lors d'un remboursement de capital sur Liquidation, d'une réduction du capital ou autre, les boni de liquidation de la Société restant après règlement de ses passifs seront appliqués de la façon suivante et par ordre de priorité:

(a) premièrement, les détenteurs de Parts Sociales C recevront comme paiement pour chaque Part Sociale C un montant égal à USD 0,890 plus l'intérêt accumulé depuis la Date de Réalisation jusqu'à la date pertinente à 13 pourcents courant annuellement sur USD 0,890;

(b) deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles recevront un montant égal au prix de souscription de ces Parts Sociales et les détenteurs de Parts Sociales C recevront un montant de USD 0,860 par Part Sociale C (les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales C étant de même rang en ce qui concerne avec un ratio de 0,25 (étant la valeur nominale d'une Part Sociale Préférentielle): 0,860);

(c) troisièmement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales A et de Parts Sociales C se classeront au pro rata pour le reste; et

(d) quatrièmement, une fois que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales A et de Parts Sociales C auront participé dans cet Article 5.1 de telle sorte qu'ils auront reçu une distribution ou un remboursement de capital ou autre pour un montant de USD 250.000,- pour chacune de ces Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales A, et de Parts Sociales C obtiendront le droit de participer au reste des bénéfices ou produits d'un remboursement sur Liquidation, réduction de capital ou autre.

En assumant que certains titres de dette ou de garantie de la Société sont souscrits par les Souscripteurs Apax afin de faciliter le remboursement total des Billets d'Emprunt de Fondateur (Founder Loan Notes) et de tout autre billet d'emprunt émis par une Société du groupe aux Souscripteurs Fondateurs à la Date de Réalisation, la proportion de Parts Sociales Ordinaires: Parts Sociales Préférentielles: PECs détenus par les Souscripteurs Apax et les Souscripteurs Fondateurs suite à cette souscription sera de 12,5%: 43,00%: 44,50%. Dans le cadre des Articles 5.1(a) à (c) une valeur appropriée est attribuée aux Parts Sociales C afin de répliquer les droits d'une personne détenant des PECs, des Parts Sociales Préférentielles et des Parts Sociales Ordinaires. Dans la mesure où le ratio entre le nombre de Parts Sociales Préférentielles et de PECs émis varie à tout moment après la souscription par les Souscripteurs Apax tel que détaillé au début de ce paragraphe, un ajustement adéquat sera fait aux articles 5.1(a) et (b).»

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique DECIDE d'approuver les Comptes Intérimaires, datés du 26 juin 2015.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} avril 2015 à la date de la présente assemblée générale extraordinaires des associés de la Société.

Quatrième résolution

Sujet à l'adoption de la première résolution, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DECIDE de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation.

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.000 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier aux Comptes Intérimaires du 26 juin 2015. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le Liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs de réaliser et d'exécuter toutes les opérations telles que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale d'associé de la Société.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Déclaration

Dont acte fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015136744/282.

(150147972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Altice Media Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.136.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July.

Before us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. ALTICE IV S.A., a public limited liability company, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 124.272, ("Altice IV"),

2. UPPERNEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, incorporated and existing under the laws of the States of Guernsey, having its registered office at 11 New Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PF, registered with the Register of Limited Partnership of the island of Guernsey under number 1349, duly represented by its General Partner, UPPERNEXT GP LIMITED, having its registered office at 11 New Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PF, registered with the Register of Limited Partnership of the island of Guernsey under number 52144 ("Uppernext", together with Altice IV, the "Appearing Parties");

Altice IV was represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, as its proxy (the "Proxyholder 1") pursuant to a power of attorney given under private seal. The power of attorney, signed ne varietur by the Proxyholder 1 and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

Uppernext was represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, as its proxy (the "Proxyholder 2") pursuant to a power of attorney given under private seal. The power of attorney, signed ne varietur by the Proxyholder 2 and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Appearing Parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Altice Media Group Holding S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxem-

bourg Trade and Companies Register under number 198.136, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 22 June 2015, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

II. That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) through the issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;

2. Subscription and payment of the New Shares;

3. Amendment and restatement of Article 6.1 of the articles of association of the Company;

4. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company in an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, to the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by the issuance of an aggregate number of 12,500 (twelve thousand five hundred) new shares (the “New Shares”), having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, to be fully paid up through a contribution in kind.

Subscription - Payment

There now appears the Proxyholder 1, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of Altice IV, by virtue of a power of attorney under private seal, being understood that the Proxyholder 1 may not be considered as shareholder.

The Proxyholder 1 declares to subscribe for all the New Shares in the name and on behalf of Altice IV representing a total amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and to make payment in full for such New Shares by the contribution of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by Altice Media Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.003 (the “Contributed Shares”).

It results from the contribution agreement dated 29 July 2015, duly signed by Altice IV and the Company (the “Contribution Agreement”) that the Contributed Shares have been transferred to the Company.

According to the valuation report issued on 29 July 2015 by the shareholders (the “Valuation Report”), the value of the Contributed Shares, contributed in exchange of the New Shares, amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The copy of the Valuation Report, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder 1, the Proxyholder 2 and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the members' meeting resolves to accept the said subscriptions and payments and to allot all the New Shares to Altice IV.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to modify and restate Article 6.1 the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

“ Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Third resolution

The Shareholders resolve to grant individual power to any manager of the Company acting alone and with full power of substitution, to update the Company's shares register.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Pétange on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. ALTICE IV S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.272, («Altice IV»);

2. UPPERNEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, une société en commandite constituée et existante selon les lois des Etats de Guernesey, ayant son siège social au 11 New Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PF, et immatriculée auprès du registre des sociétés (Register of Limited Partnership of the island of Guernsey) sous le numéro 1349, ici valablement représentée par son associé gérant commandité, UPPERNEXT GP LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois des Etats de Guernesey, ayant son siège social au 11 New Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PF, et immatriculée auprès du registre des sociétés (Register of Limited Partnership of the island of Guernsey) sous le numéro 52144 («Uppernext», ensemble avec Altice IV, les «Parties Comparantes»);

Altice IV était représentée par son mandataire Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (le «Premier Mandataire»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Premier Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Uppernext était représentée par son mandataire Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg (le «Deuxième Mandataire»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Deuxième Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Parties Comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - Les Parties Comparantes sont les associés (les «Associés») de la société «Altice Media Group Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.136, constituée par acte notarié reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II - Que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) au montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;

2. Souscription et libération des nouvelles parts sociales émises;
3. Modification et refonte de l'Article 6.1 des statuts de la Société;
4. Divers.

Les Associés de la Société, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 12.500 (douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts»).

Souscription - Libération

Comparaît alors le Premier Mandataire, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire, afin de représenter Altice IV, en vertu d'une procuration sous seing privé, étant précisé que le Premier Mandataire ne sera pas considéré comme associé.

Le Premier Mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte d'Altice IV à toutes les Nouvelles Parts pour un montant total de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) et de les libérer intégralement par l'apport de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales émises par la société Altice Media Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 196.003 (les «Parts Apportées»).

Il résulte de la convention d'apport datée du 29 juillet 2015, dûment signée par Altice IV et la Société (la «Convention d'Apport»), que les Parts Apportées ont été transférées à la Société.

D'après le rapport d'évaluation émis le 29 juillet 2015 par les Associés (le «Rapport d'Evaluation»), la valeur des Parts Apportées, apportées en contrepartie des Nouvelles Parts, s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

La copie du Rapport d'Evaluation, après avoir été signée ne varietur par le Premier Mandataire, le Deuxième Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, et sera soumise avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

L'assemblée décide d'approuver lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer les Nouvelles Parts à Altice IV.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, les Associés décident de modifier et de procéder à la refonte de l'Article 6.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Troisième résolution

Les Associés décident de donner pouvoir individuel à tout gérant de la Société, avec pouvoir de substitution, pour mettre à jour le registre d'associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la personne comparante, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2015. Relation: EAC/2015/18356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015136311/173.

(150148011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

G Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.249.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "G Management" une société anonyme ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1946 du 24 août 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 161249.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud BIERRY, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

2. Réduction du capital social à concurrence de EUR 17.000 pour le ramener de EUR 48.000 à EUR 31.000, sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de chaque action et affectation du montant de réduction à une réserve disponible, le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

3. Modification de l'article 6 (premier alinéa) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions sans désignation de valeur nominale chacune.»

4. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les quatre mille huit cents (4.800) actions sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, pour adapter les moyens financiers de la Société à ses activités futures, de réduire le capital social à concurrence de dix-sept mille euros (EUR 17.000) pour le ramener de son montant actuel de quarante-huit mille euros (EUR 48.000) à trente et un mille euros (EUR 31.000), sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de chaque action existante, et d'attribuer le montant de la réduction à une réserve disponible.

La somme de dix-sept mille euros (EUR 17.000) sera à disposition des actionnaires existants sous respect des conditions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions sans désignation de valeur nominale chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BIERRY, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015139576/70.

(150151454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Wenceslas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1367 Luxembourg, 2, place Sainte Cunégonde.

R.C.S. Luxembourg B 151.828.

L'an deux mille quinze, le cinq août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- La société anonyme F.I.L.Holding S.A., ayant son siège social à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, Route de Belval, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 199 du 5 mars 2005, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101861, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2402 du 1^{er} octobre 2008,

ici représentée par Monsieur Marc HOBSCHEIT, demeurant à L-1419 Luxembourg, 83, Montée de Dommeldange, agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle en toutes circonstances.

La société F.I.L.Holding S.A. associée détenant 50 parts sociales dans la société "WENCESLAS S.à r.l." ci-après dénommée, suite aux cessions de parts ci-après énumérées.

2.- La société anonyme IMMOMOD S.A., ayant son siège social à L-8088 Bertrange, 14, Domaine dees Ormilles, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1335 du 16 décembre 2003, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.932, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch en date du 15 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1422 du 15 juin 2013,

ici représentée par Monsieur Sergei Kriukov, demeurant à L-9125 Schieren, 45, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La société IMMOMOD S.A., associée détenant 50 parts sociales dans la société "WENCESLAS S.à r.l." ci-après dénommée, suite aux cessions de parts ci-après énumérées.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "WENCESLAS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 mars 2010, publiée au Mémorial C n° 827 du 21 avril 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151828.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés dûment représentés constatent que trois cessions de parts sociales ont été signées sous seing privé avant les présentes dans la prédite société "WENCESLAS S.à r.l." pré qualifiée, dont un exemplaire de chacune demeurera annexé aux présentes pour y être enregistré.

Les cessionnaires déclarent expressément considérer ces cessions comme dûment significées à la société et déclarent accepter lesdites cessions.

Deuxième résolution

Les associés dûment représentés constatent la lettre de démission datée du 31 décembre 2014 de Monsieur Alain Van Kasteren de son poste de gérant unique de la société.

Les associés décident de nommer gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Marco HOBSCHEIT, né le 29 février 1960 à Differdange, demeurant à L-1419 Luxembourg, 83, Montée de Dommeldange, en tant que gérant technique.

2) Monsieur Igor Berduzhev, né le 23 juin 1964 à Mizino (Russie), demeurant à L-3358 Leudelange, 20, rue du Lavoir, en tant que gérant technique.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants techniques jusqu'à un montant de dix mille euros (Eur 10.000.-), au delà du montant de dix mille euros (Eur 10.000.-), les signatures conjointes des deux gérants techniques seront requises.

Les cessions de parts sociales plus amplement indiquées dans la 1^{ère} résolution ont été dûment acceptées par les gérants.

Troisième résolution

Les associés dûment représentés décident de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts sera modifié pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, et la promotion immobilière de tous biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.”

Quatrième Résolution

Les associés dûment représentés décident de transférer le siège social de la société de L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, à L-1367 Luxembourg, 2, Place Sainte Cunégonde et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“Le siège social est établi à Luxembourg.”

Le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HOBSCHIT, KRIUKOV, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/08/2015. Relation: EAC/2015/18497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13/08/2015.

Référence de publication: 2015139882/82.

(150151502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Velvet I.P. Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 2, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 157.746.

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) soussignée.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VELVET I.P. INVESTMENTS S.A." ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 369 du 24 février 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 157.746 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry HOFFAIT, directeur d'entreprises, clerc de notaire, demeurant au 11, Allée des Chevreuils, B-4120 Neupré (Belgique) qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc MORREN, administrateur de sociétés, demeurant à L-8824 Perlé, 2, Rue du Cimetière.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société au 2, Rue du Cimetière, L-8824 Perlé et modification subséquente de la première phrase de l'article 2.1 des statuts de la Société.

2.- Elargissement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

3.- Démission de tous les administrateurs actuels de la Société et décharge.

4.- Nominations statutaires.

5.- Autorisation préalable accordée pour la nomination de l'administrateur-délégué et fixation de la durée de son mandat par le conseil d'administration de la Société, conformément à l'article 13.2 des statuts de la Société.

6.- Divers.

II. L'actionnaire unique présent et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée «ne varietur» par l'actionnaire présent et par les membres du bureau de l'assemblée et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer, laquelle signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois cent dix (310) actions, représentant cent pour cent (100%) du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été préalablement informé.

Après vérification et approbation de l'exposé du président, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société à L-8824 Perlé, 2, Rue du Cimetière, et, par conséquent, de modifier première phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société, comme suit:

" Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Commune de Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).".

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'élargir l'objet social et modifie l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2 La société a également pour objet l'acquisition, la vente, la détention et la mise en valeur, ainsi que l'octroi de licences et des sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention les droits d'auteur, le droit d'auteur sur les logiciels informatiques, la marque de fabrique ou de commerce, le dessin et le modèle, le nom de domaine et les licences de toutes sortes.

La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

3.3. La société a pour objet toutes études, réalisations et commercialisations de solutions informatiques métiers, y compris les services associés.

3.4. La société a encore pour objet les assemblages et la commercialisation de matériels informatiques et électroniques.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution:

L'assemblée prend acte et accepte les démissions de tous les administrateurs actuels de la Société et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution:

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Luc MORREN, demeurant à L-8824 Perlé, 2, Rue du Cimetière;
- Monsieur Thierry HOFFAIT, demeurant à B-4120 Rotheux-Rimière (Neupré), 11, Allée des Chevreuils;
- Monsieur Daniel LEFEBVRE, demeurant B-1325 Corroy-le-Grand (Chaumont-Gistoux), 57, Val Villers.

Les mandats des administrateurs sont à titre gratuit et s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Cinquième résolution:

Conformément à l'article 13.2. des statuts de la Société, l'assemblée autorise préalablement le conseil d'administration de la Société à nommer un administrateur-délégué à la délégation de la gestion journalière de la Société et de fixer la durée de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

129261

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. HOFFAIT, L. MORREN, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 10 août 2015. Relation: DAC/2015/13433. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139874/92.

(150152049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

LSREF II Delphi LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 165.282.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 48,818,125.- (forty-eight million eight hundred eighteen thousand one hundred twenty-five euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Ms. Isabel DIAS, employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 29 July 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF II Delphi LP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 130,000.- (one hundred thirty thousand euro) registered with the RCS under number B 165282 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 December 2011, under the initial name of LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 174 of 20 January 2012, which articles of incorporation have been amended for the last time on 25 March 2015 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1320 of 21 May 2015 (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 1,040 (one thousand forty) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 117,500.- (one hundred seventeen thousand five hundred euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 130,000.- (one hundred thirty thousand euro) to an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) by way of (a) the cancellation of 940 (nine hundred forty) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 117,500.- (one hundred seventeen thousand five hundred euro) and as a result thereof (b) the reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 117,500.- (one hundred seventeen thousand five hundred euro).

2) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 117,500.- (one hundred seventeen thousand five hundred euro) to reduce it from its current amount of EUR 130,000.- (one hundred thirty thousand euro) represented by 1,040 (one thousand forty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 940 (nine hundred forty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 117,500.- (one hundred seventeen thousand five hundred euro), and as a result thereof

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 117,500.- (one hundred seventeen thousand five hundred euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 100 (one hundred) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 48.818.125,- (quarante-huit millions huit cent dix-huit mille cent vingt-cinq euros) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par Mme Isabel DIAS, employée, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 28 juillet 2015,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF II Delphi LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 130.000,- (cent trente mille euros) immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 165282, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2011 sous le nom initial LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 174 du 20 janvier 2012, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 mars 2015 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial, numéro 1320 du 21 mai 2015 (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 1.040 (mille quarante) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 117.500,- (cent dix-sept mille cinq cents euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 130.000,- (cent trente mille euros) à un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), par le biais (a) de l'annulation de 940 (neuf cent quarante) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 117.500,- (cent dix-sept mille cinq cents euros) et ainsi (b) du remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 117.500,- (cent dix-sept mille cinq cents euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 117.500,- (cent dix-sept mille cinq cents euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 130.000,- (cent trente mille euros), représenté par 1.040 (mille quarante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 940 (neuf cent quarante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 117.500,- (cent dix-sept mille cinq cents euros), et ainsi

(b) rembourser à l'Associé un montant global EUR 117.500,- (cent dix-sept mille cinq cents euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 100 (cent) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par

sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 juillet 2015. 2LAC/2015/17620. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136659/165.

(150148237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Mecaground S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch, de la Hoehl.

R.C.S. Luxembourg B 145.599.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015136695/10.

(150147783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Mountpark Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 172.414.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

MOUNTPARK FINCO SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015138328/12.

(150150091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

SELP (Italy) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.008.

Le siège social de l'associé unique SELP Administration S.à r.l., a changé et est désormais au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138490/12.

(150150368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.
